



## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition du Directeur Général David BRUSSELLE,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Thierry Le Mauff**, Responsable de l'Agence d'Abbeville, à l'effet de signer l'acte de réitération de convention de servitude de réseau consentie à la société Enedis, sur les parcelles cadastrées ZN 57 et ZN 59 à Vauchelles les Quesnoy.

La présente délégation de signature s'inscrit uniquement dans ce cadre et prend effet à compter de sa signature.

Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Philippe HOURDAIN**